

Lecture des critères d'admission

Avant d'entreprendre une démarche, assurez-vous que les différents critères pour adhérer à la Fedevaco sont remplis.



 [Lien vers les critères](#)

Première rencontre avec le secrétariat

Un échange est organisé pour déterminer la pertinence de votre candidature et, le cas échéant, vous soutenir dans la préparation de votre dossier.



Contact de la Fedevaco

Si votre organisation répond aux exigences, annoncez au secrétariat votre souhait de lancer le processus de candidature :

- info@fedevaco.ch
- 021 601 21 12

 [Voir la liste des documents](#)



Constitution du dossier

Une fois reçu, remplissez le formulaire de demande d'adhésion et rassemblez tous les documents du dossier. Cette étape s'effectue, au besoin, avec l'appui du secrétariat.



Consultation et analyse du dossier

Le secrétariat évalue votre dossier et pose les questions nécessaires à sa finalisation.



Transmission du dossier au Conseil de la Fedevaco

Le secrétariat transmet votre dossier lorsqu'il est considéré comme complet.



Rencontre facultative avec le Conseil

Si ses membres le jugent nécessaire, le Conseil peut demander un entretien avec votre organisation.



Vote du Conseil et décision

Le Conseil procède au vote et vous communique sa décision dans les 15 jours.



 En cas d'acceptation, votre organisation est désormais immédiatement membre de la Fedevaco. Vous devrez vous présenter à l'occasion de la prochaine AG prévue.

 En cas de refus, la décision est justifiée dans la lettre du Conseil. Aucun recours ne peut être fait, il vous est cependant possible de soumettre à nouveau un dossier, répondant aux remarques du Conseil.